



Coordonnateur de Département :

**Pr Pascal COLSON**

Chef d'Unité :

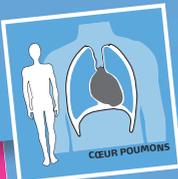
**Dr Philippe GAUDARD**



## Département d'Anesthésie et de Réanimation «ADV»

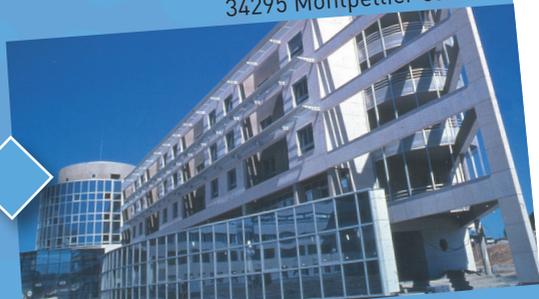
### La réanimation

La réanimation est un secteur d'hospitalisation spécialisé où sont assurées, en toute sécurité, la surveillance et l'assistance des fonctions vitales défaillantes, notamment après chirurgie cardiaque thoracique et vasculaire.



Pôle Coeur-Poumons

Hôpital Arnaud de Villeneuve  
371, avenue du Doyen Gaston Fliche  
34295 Montpellier cedex 5



Madame, Monsieur,

Un de vos proches est hospitalisé dans l'unité de réanimation du D.A.R. «ADV». Afin de répondre à vos attentes tout en préservant la continuité des soins et la surveillance des patients, voici quelques informations utiles.

## Obtenir des nouvelles ?

Les informations concernant les patients admis en réanimation sont données dans le strict respect du secret médical, dans le but de protéger leur intimité et leur dignité.

### Comment ?

#### ► Pas d'information par téléphone

Pendant son séjour, le patient ne peut pas communiquer par téléphone. Aucune information n'est transmise par téléphone.

#### ► Des informations médicales communiquées uniquement par les médecins de l'unité

Les infirmier(e)s ne sont pas autorisé(e)s à donner des informations médicales.

#### ► Uniquement à la personne de confiance

Cette personne est désignée par le patient, avant la chirurgie.

En cas de nécessité, en cas d'accueil en urgence, le numéro de téléphone d'une seule personne à contacter sera demandé. Idéalement, il s'agit de la personne de confiance désignée par le patient lui-même, et à défaut, un membre de la famille proche (conjoint, enfants, parents).

### Quand ?

#### ► Lors de la visite des familles :

Seuls les médecins de l'unité sont habilités à donner des informations sur l'évolution récente de l'état de santé du patient, et uniquement à la personne de confiance.

### ► Exceptionnellement par téléphone :

Un des médecins de l'unité peut transmettre par téléphone, et uniquement à la personne de confiance, tout changement significatif dans l'évolution de l'état de santé du patient : aggravation, mutation, interventions thérapeutiques majeures.

### Et le médecin traitant ?

► Il peut obtenir des informations auprès de l'équipe médicale après contact auprès du secrétariat (Tél. : 04 67 33 59 58).

## Le déroulement des visites

### Quand ?

► Tous les jours de 17h00 à 18h00

► Sauf le jour de l'intervention chirurgicale :

Pour permettre un réveil et des suites immédiates reposantes, sans stimulations émotionnelles qui peuvent être néfastes pour l'équilibre cardiovasculaire. Des exceptions sont envisagées en cas d'admission en urgence, ou selon la gravité de la situation.

### Comment ?

► Accueil

Un aide-soignant de l'unité viendra vous accueillir et vous conduira auprès de votre proche.

► Mesures d'hygiène

Afin de protéger au mieux les patients nous imposons des mesures d'hygiène afin de lutter contre les infections nosocomiales qui peuvent menacer les patients.

Les visites seront limitées à 2 personnes par patient et par visite.

Les fleurs, les boissons, la nourriture et les journaux ne sont pas autorisés.

Nous vous demanderons de vous laver les mains avant et après la visite, de revêtir une blouse et parfois de porter un masque, des gants, un calot et un tablier.



# La prise en charge du patient

L'admission en réanimation du patient se fait le plus souvent après une intervention chirurgicale programmée. Parfois l'admission se fait dans des conditions d'urgence.

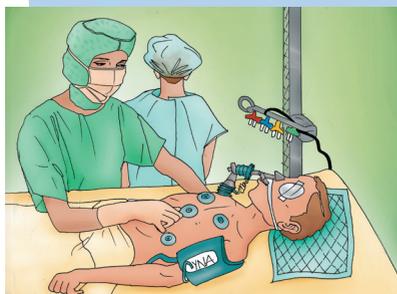
Le séjour est le plus souvent justifié par la nécessité d'une assistance technique ou d'une surveillance étroite et rapprochée. Cette prise en charge impose une présence médicale continue jour et nuit et parfois des moyens techniques sophistiqués. Ne soyez pas surpris de constater dans l'environnement de votre proche des appareillages d'assistance et divers moniteurs de surveillance. Ils sont indispensables et sont utilisés tant que son état le nécessite.

La prise en charge thérapeutique nécessite le plus souvent la mise en place :

- ▶ d'un tube dans la trachée (sonde d'intubation) pour assurer la prise en charge respiratoire,
- ▶ d'un ou plusieurs cathéters dans les veines ou artère pour administrer les traitements indispensables ou permettre prélèvements et surveillance,
- ▶ d'une sonde urinaire,
- ▶ s'y ajoutent des drains placés lors de la chirurgie ou pour évacuer des épanchements thoraciques.



Aucun des gestes effectués n'est anodin et chacun, bien qu'indispensable, expose à des complications souvent indépendantes de la compétence du médecin qui réalise l'acte (bris de dents fragilisées ou déchaussées en cas d'intubation par exemple).



Vous serez informés des actes médicaux qui doivent être réalisés : trachéotomie, scanner, artériographie, intervention chirurgicale,...

Il est parfois impossible d'informer le patient et/ou sa famille lorsque ces gestes sont réalisés en urgence.

## Les infections nosocomiales

La fièvre est un des problèmes qui préoccupe les familles.

Toute fièvre n'est pas forcément d'origine infectieuse et peut être liée à la maladie qui a motivé l'admission en réanimation.

Il peut aussi arriver que la fièvre soit provoquée par une infection pulmonaire, urinaire ou autre. Ces infections apparues en cours d'hospitalisation, dites «nosocomiales» sont le plus souvent dues à des germes déjà présents chez le patient mais devenant pathogènes en raison des conditions particulières de la réanimation (immunodépression, traitements administrés...). Ces germes sont systématiquement dépistés ; des protocoles de soins et des mesures d'hygiène stricte ont été mis au point et sont constamment réévalués.

## La transfusion

Une transfusion de produits sanguins (globules rouges, plasma, plaquettes) ou de dérivés du sang peut être indispensable. Ces produits sont rigoureusement contrôlés et répondent à des normes obligatoires de sécurité et de qualité. Les risques de la transfusion sont actuellement très limités.

## Les démarches administratives

### ► En cas d'admission en urgence :

Pour la prise en charge des frais d'hospitalisation, présentez-vous au bureau des admissions, dans le hall d'entrée de l'hôpital, muni de la carte de sécurité sociale et carte mutuelle du patient.

Les objets de valeur (bijoux, argent) et les papiers d'identité ne peuvent être conservés dans le service. Ils seront déposés au coffre de l'établissement.

### ● Certificats médicaux et bulletins de situation :

Le bulletin de situation est délivré par le bureau des admissions. Pour toute autre demande (certificats médicaux), vous pouvez vous adresser au secrétariat du D.A.R. «ADV» : 04 67 33 59 58.

### ● Comment contacter l'assistant social ?

Madame RICARD - Tél. : 04 67 33 58 29

# La sortie du patient de la réanimation

## Quand ?

### ► Chirurgie programmée à l'avance

Sauf avis contraire préalable précisé lors de la consultation ou la visite préopératoire, la sortie effective le lendemain matin.

Tout changement dans cette procédure donne lieu à une information téléphonique à la personne de confiance par l'équipe médicale.

### ► Admission en urgence, séjour en réanimation prolongé

Lorsque l'état du patient le permet. Le plus souvent, la sortie est annoncée la veille.

## Où ?

### ► Hospitalisation en service de Chirurgie (2ème étage)

Pour la plupart des chirurgies programmées

### ► Hospitalisation en service de Soins Continus (2ème étage)

Quand l'état clinique du patient nécessite une surveillance rapprochée, sans intervention thérapeutique importante à l'issue d'un séjour en réanimation prolongé, ou après une intervention chirurgicale complexe.

### ► Dans un autre service de réanimation, ou en unité de soins intensifs (étage)

Exceptionnellement, un transfert vers une autre unité de réanimation, ou des soins intensifs peut être envisagé selon les besoins du patient.

## Le service d'aumônerie omniculture

Un service d'aumônerie omniculture peut être sollicité à la demande du patient ou à votre demande par l'intermédiaire de l'équipe soignante.

## L'hébergement des familles

Pour permettre aux familles éloignées de rendre visite aux patients, un foyer d'hébergement est situé à proximité des hôpitaux :

La Pasquière  
7 avenue du Docteur Pezet  
34000 Montpellier  
Tél. : 04 67 54 42 30

L'ensemble de l'équipe est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.



# L'équipe médicale

► **Coordonnateur de Département :**

Pr Pascal COLSON

► **Chef d'unité :**

Dr Philippe GAUDARD

► **Médecins anesthésistes-réanimateurs,**

Dr Géraldine CULAS

Dr Rémy COVES

Dr Jacob ELIET

Dr Philippe GAUDARD

Dr Marc MOURAD

Dr Marine SAOUR

Dr Norddine ZEROUAL

► **Cadre de Santé :**

Muriel FOURNOL

► **Cadre Supérieur de Santé :**

Daniel GALANT

► **Secrétaire médicale :**

Marie ANDREO



[www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr)